

Présentation du rôle de DPD en Principauté aux membres du Data Protection Club

Le 16 janvier, à l'invitation de l'Association de Sécurité et de Protection des Données (Data Protection Club), la Secrétaire Générale et des agents du Secrétariat ont présenté à une vingtaine de professionnels de la Place, la fonction de Délégué à la protection des données (DPD), nouvellement instituée en Principauté par la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles. Cet évènement organisé au Novotel a donné lieu à des questions et échanges fructueux tant sur la désignation et le rôle du DPD que sur ses missions.

L'APDP a par ailleurs profité de l'occasion pour évoquer la nouvelle organisation interne qu'elle avait mise en place depuis le vote de la nouvelle loi et les mesures d'accompagnement qu'elle allait mettre en œuvre au cours de l'année à venir (nouveau site Internet, modèle de registre des activités de traitement, MOOC, etc.).

Créé en 2022, le Data Protection Club a vocation à rassembler les professionnels de la Principauté en charge de la protection des données personnelles.

